



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2023-160

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

04-2023-07-20-00001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-201-001 Abrogeant l'arrêté préfectoral n°2023-167-004 d'ouverture d'enquête publique du 16 juin 2023. (2 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-07-20-00004 - ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-201-011 portant cessation d'activité définitive du lieutenant de sapeurs-pompier volontaires Laurent JULIEN et nomination au grade de capitaine de sapeurs-pompier volontaires honoraire. (1 page)

Page 6

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-07-20-00001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-201-001
Abrogeant l'arrêté préfectoral n°2023-167-004
d'ouverture d'enquête publique du 16 juin 2023.



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement**

Digne-les-Bains, le **20 JUIL. 2023**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023- 201-001

Abrogeant l'arrêté préfectoral n°2023-167-004 d'ouverture d'enquête publique du 16 juin 2023

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;
- VU** le code forestier, notamment ses articles L.341-1 et suivants et R.341-1 à R.341-7 ;
- VU** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.422-2 et R.423-57 ;
- VU** la carte communale de Redortiers approuvée le 17 mars 2023 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'avis d'enquête publique ;
- VU** la demande de permis de construire n°004 159 19 00001 déposée en mairie de Redortiers, déclaré complet le 9 septembre 2019, par la société « SolaireParcMP072 » en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Couravoune » à Redortiers ;
- VU** l'absence d'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale Provence-Alpe-Côte-d'Azur sur l'étude de l'incidence environnementale du projet ;
- VU** le dossier joint à l'appui de ces demandes comportant notamment une étude d'impact ;
- VU** la prescription de diagnostic archéologique de la Direction régionale des affaires culturelles du 13 février 2023 ;
- VU** l'avis favorable du service départemental d'incendie et de secours du 2 mars 2023 ;
- VU** l'avis favorable du maire de la commune de Redortiers du 29 mai 2019 ;
- VU** l'avis favorable sous conditions du conseil national de la protection de la nature du 12 mars 2020 ;
- VU** la lettre de la direction départementale des territoires du 13 avril 2023 proposant de soumettre la demande de permis de construire précitée à enquête publique ;
- VU** la décision n° E23000034/13 du 4 mai 2023 de la présidente du tribunal administratif de Marseille désignant M. Jérôme Luccioni, Ingénieur Agronome, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique visée ci-dessus ;

CONSIDÉRANT que M. Jérôme Luccioni, commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Marseille, me fait part d'un conflit d'intérêt lié à un changement récent dans son activité professionnelle dans un courrier du 18 juillet 2023 ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire générale par suppléance de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: L'arrêté préfectoral n°2023-167-004 du 16 juin 2023 ouvrant une enquête publique du 4 septembre 2023 à 14h au 4 octobre 2023 à 17h pour un projet de parc photovoltaïque à Redortiers au lieu-dit « Couravoune » est abrogé.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale par suppléance,



Marie-Paule DEMIGUEL

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-07-20-00004

ARRÊTÉ CONJOINT N°2023-201-011 portant
cessation d'activité définitive du lieutenant de
sapeurs-pompiers volontaires Laurent JULIEN et
nomination au grade de capitaine de
sapeurs-pompiers volontaires honoraire.

Digne-les-Bains, le 20 juillet 2023

ARRÊTÉ CONJOINT N° 2023-201 - 011

Portant cessation d'activité définitive du lieutenant
de sapeurs-pompiers volontaires Laurent JULIEN
et nomination au grade de capitaine
de sapeurs-pompiers volontaires honoraire

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Considérant la demande du lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires Laurent JULIEN ;

Considérant le grade détenu par l'intéressé (lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires) ;

Considérant l'âge (57 ans) et l'ancienneté de l'intéressé (39 ans) ;

Sur proposition du Chef du Corps départemental ;

ARRETTENT :

Article 1 : Il est mis fin à l'activité de sapeur-pompier volontaire du lieutenant Laurent JULIEN (000044) affecté au centre d'incendie et de secours de Digne-les-Bains, le 1^{er} octobre 2023.

Article 2 : Le lieutenant Laurent JULIEN est nommé capitaine honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à la même date.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours



Jean-Claude CASTEL

Le Préfet,



Marc CHAPPUIS

NOTIFIÉ LE :
SIGNATURE DE L'AGENT :